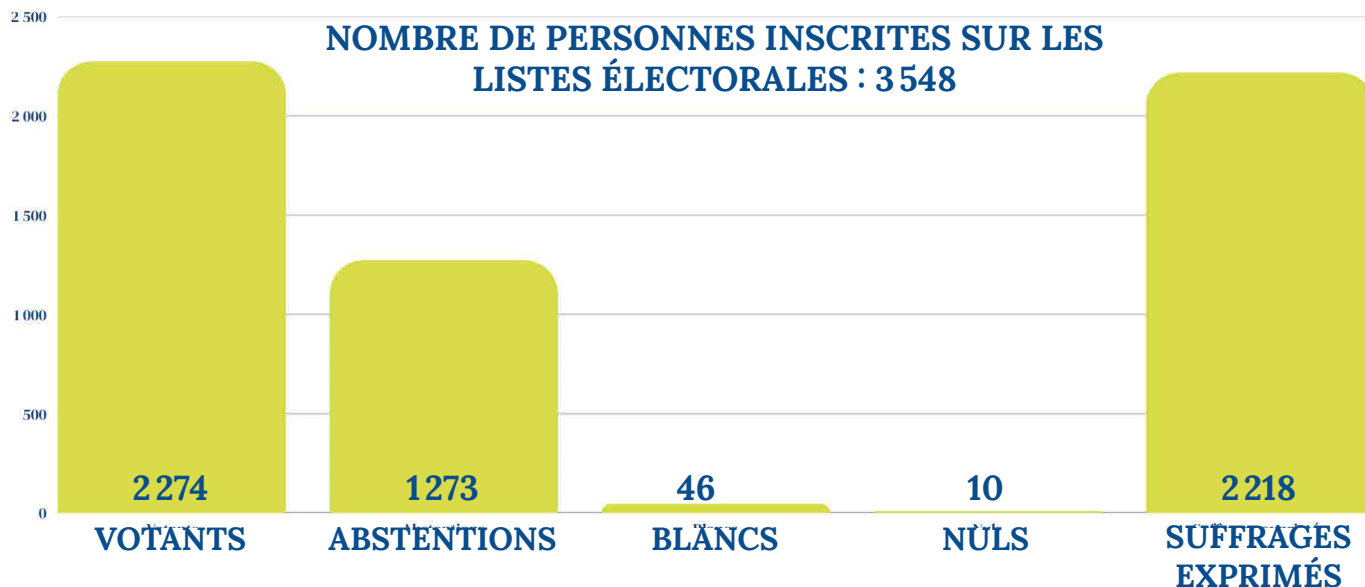




NOZAY VILLAGE INFO

Semaine n°12 | 16 mars 2026

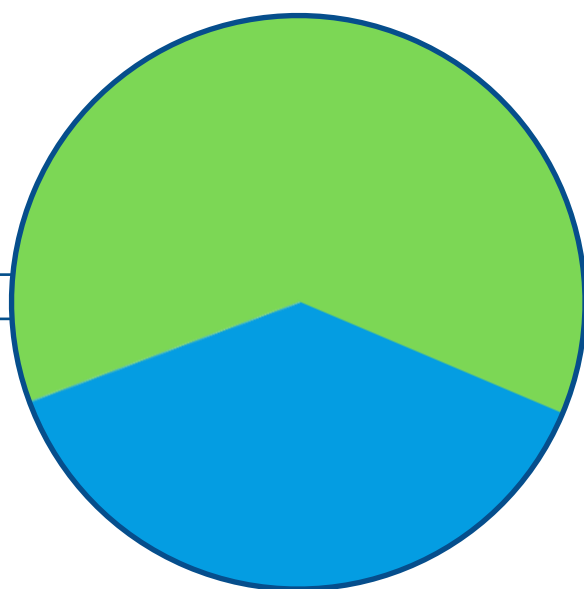
RETOUR SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES



NOZAY NOTRE VILLAGE - DIDIER PERRIER

1 371 VOTES

62%



847 VOTES

38%

PASSIONNÉMENT NOZAY - RAPHAËL BERNARD

Conseil d'installation :
le samedi 21 mars à 11h
au centre culturel Robert Hossein

LE SAVIEZ-VOUS ?



LA DURÉE DU MANDAT

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de six ans. Pendant cette période, ils participent aux décisions et aux actions menées au service de la commune et de ses habitants.



LE RÔLE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Les élus municipaux, appelés conseillers municipaux, représentent les habitants et participent aux décisions concernant la vie de la commune. Ils prennent part aux débats et votent les délibérations lors des réunions du conseil municipal.

Certains d'entre eux siègent également au sein de l'agglomération Paris-Saclay en tant que conseillers communautaires. Ils y représentent la commune et participent aux décisions concernant les projets et services à l'échelle de 27 communes.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LA COMMUNE DE NOZAY ET L'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY



La commune de Nozay est la collectivité territoriale de proximité. Elle gère notamment les services municipaux, les équipements communaux, l'état-civil ou encore certaines actions culturelles et sportives.

L'agglomération Paris-Saclay regroupe plusieurs communes qui travaillent ensemble pour gérer des compétences partagées, comme le développement économique, l'aménagement du territoire ou encore certains services publics : éclairage public, eau, assainissement, déchets.

LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal est l'assemblée qui prend les décisions concernant la gestion de la commune. Il se réunit régulièrement pour débattre et voter les délibérations portant notamment sur le budget, les projets municipaux, les équipements publics et les actions menées au service des habitants.

COMMENT LE MAIRE EST-IL ÉLU ?



Le maire n'est pas élu directement par les habitants. Il est élu par les conseillers municipaux, parmi eux, lors de la première réunion du nouveau conseil municipal appelée séance d'installation.

Rappel : cette séance aura lieu le 21/03 à 11h, au centre culturel Robert Hossein.

